



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 115-17-2023

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 115-17-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2, tel qu'amendé, afin d'y intégrer des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoire et aux établissements d'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme ».

Ledit règlement a pour objet :

1. l'intégration de normes quant aux unités d'habitation accessoire;
2. l'intégration de normes quant aux établissements d'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme.

Ledit règlement est entré en vigueur le 22 novembre 2023 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-115-17-2023>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de **décembre** de l'an **2023**.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA*  
*Directeur général adjoint |*  
*Greffier et directeur des affaires juridiques*